

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 juillet 2023

mis en ligne le 27/07/2023

CM20230724-12

URBANISME

Délibération rectificative concernant certaines acquisitions foncières dans le cadre de régularisation de voirie, 9 route d'Evian

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux, des propriétés communales et des aménagements urbains, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et notamment son article L.1111-1,

VU le Code de la Voirie routière, notamment son article L. 141-3,

VU la délibération en date du 25 juillet 2022 approuvant l'acquisition d'une partie du ténement constitué des parcelles cadastrées AG 766 et 767 sis 9 route d'Evian, ainsi que leur intégration dans le domaine public,

Par délibération en date du 25 juillet 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'une partie du ténement constituée des parcelles cadastrées AG 766 et 767 sis 9 route d'Evian, ainsi que leur intégration dans le domaine public, afin d'élargir le trottoir existant.

L'acquisition portait sur une surface alors estimée à environ 48 m² pour un montant forfaitaire de 8 000 euros.

Après arpentage effectué par le cabinet Canel, géomètre-expert, il s'avère que l'emprise réelle liée à cet élargissement de voirie est en définitive de 27 m².

Les propriétés ont, en outre, été divisées depuis la délibération du 25 juillet 2022, entre Monsieur Beddrabni et la SCI Kamil.

Les parcelles anciennement cadastrées AG 766 et 767 sont dorénavant cadastrées AG 1068, 1069, 1070.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- CONFIRMER la décision d'acquisition d'une partie des parcelles anciennement cadastrées AG 766, AG 767 et nouvellement cadastrées AG 1068, 1069, 1070, appartenant désormais à la SCI Kamil (parcelles AG 1068, 1069) ainsi qu'à Monsieur Beddrabni (parcelles AG 1070), pour une superficie totale de 27 m², à la somme forfaitaire de 8 000 euros (huit mille euros) comme convenu par délibération en date du 25 juillet 2022 ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes notariés, ainsi que tout document afférent au dossier, et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente.



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 24 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois juillet et le dix-huit juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Richard BAUD, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M Christophe ARMINJON
M. Jean DORCIER	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Véronique VULLIEZ	à	M Gérard BASTIAN
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M Jean-Pierre FAVRAT
M. Mickaël BEAUJARD	à	M Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Michel ELLENA
M. Thomas BARNET	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Arnaud BERAST	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

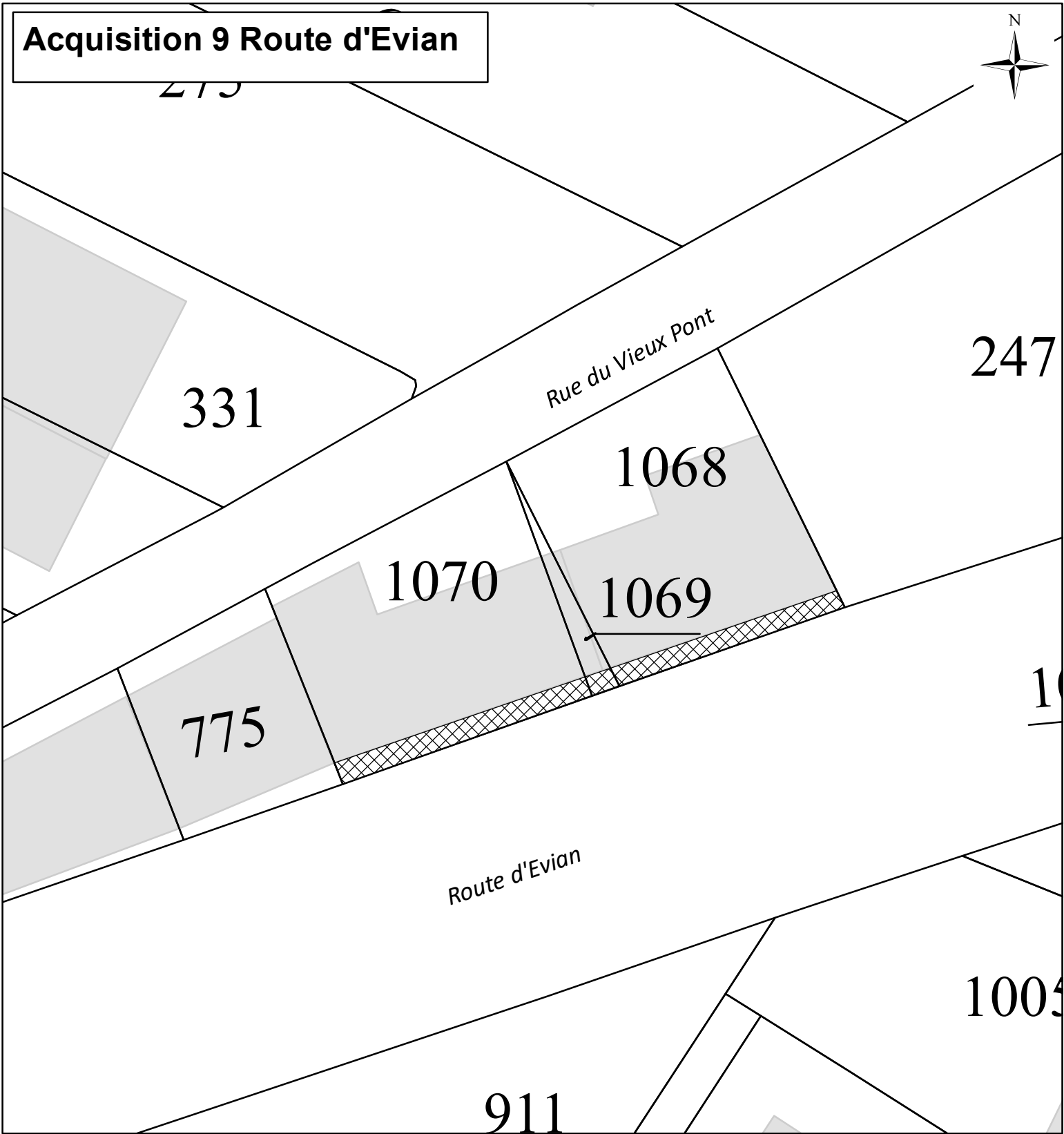
La secrétaire de séance,



Isabelle PLACE-MARCOZ


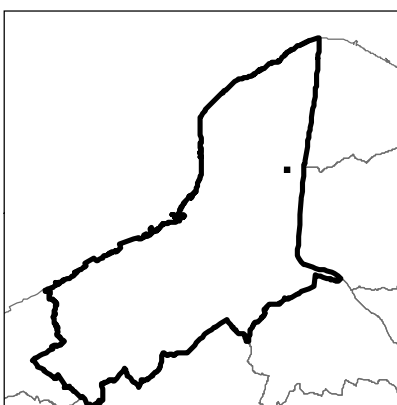
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Acquisition 9 Route d'Evian



Ville de Thonon-les-Bains

Place de l'Hôtel de Ville
CS 20517
74203 Thonon-les-Bains
Tel : 04.50.70.69.68
Fax : 04.50.70.69.54



Parcelles acquises par la commune

Echelle 1:250